

Compte rendu du Comité Technique Local du 15 juin 2020

La déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques (jointe) a été l'occasion de constater, pendant cette crise sanitaire internationale de la COVID-19, l'attachement de nos concitoyen.nes à un service public de qualité, présent et réactif. Au-delà des remerciements d'affichage des Ministres et du Directeur général, notre organisation a fermement condamné le manque d'humanité dont fait preuve la DGFIP vis-à-vis de son personnel.

1/ Approbation du PV du CTL du 20/04/2020 :

L'ensemble des organisations syndicales a approuvé le PV du CTL du 20/04/2020.

2/ Plan de reprise d'activité de la DIRCOFI Centre Ouest (pour information) :

En complément des notes DIRCOFI Centre Ouest du 4 et du 11 mai 2020, la direction a indiqué qu'elle avait apporté plus de souplesse dans le retour au bureau, que la priorité était donnée aux sédentaires et que le respect des gestes barrières devait être maintenu.

En écho à une observation de Solidaires formulée dans le cadre de sa déclaration

liminaire, la direction a remercié le CHSCT 35 de son soutien financier pour les achats de produits d'hygiène. Elle a également remercié les chef.fes de service et les agent.es de la division I (RH & budget) dans le cadre de l'organisation du protocole en matière d'hygiène et de sécurité. La direction n'a toutefois pas été jusqu'à remercier l'ensemble des agent.es pour le respect des consignes sanitaires.

La direction a indiqué que le télétravail va demeurer un mode travail à privilégier, même si l'activité en présentielle va augmenter (dès lors qu'il pourra y avoir un collègue par bureau). Les réunions en présentiel ne pourront reprendre que si la distanciation physique est possible (ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de service). La SIII va organiser une réunion en présentiel (à partir de deux sites) le 23 juin.

Elle a ajouté que les consignes pour les véhicules de service vont évoluer : deux personnes par véhicule, si elles sont masquées et si le passager se place à l'arrière à droite du véhicule.

S'agissant des stages de formation professionnelle, la direction a informé les représentants du personnel élus qu'ils reprenaient en présentiel le 22 juin prochain, mais dans format particulier (8 stagiaires maximum, pas de feuille

d'émargement, organisation des pauses, respect des règles distanciées).

A une demande de précision de Solidaires à propos de la journée d'accueil des nouveaux arrivants, la direction a répondu que rien n'était arrêté. Elle préférerait un accueil en présentiel (la salle 404 est la plus grande salle) mais si la situation sanitaire évoluait défavorablement, cet accueil pourrait se tenir en distanciel.

Solidaires a souhaité avoir des précisions à propos du télétravail. La circulaire sur le télétravail à la DGFIP exclut les itinérants que sont les vérificateurs du dispositif du télétravail. Toutefois, le décret no 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret no 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature a modifié un peu la donne. Outre qu'il comporte une nouvelle possibilité de déroger à la limite de trois jours par semaine, le 2ème alinéa de l'article 1 prévoit que «*Le télétravail peut être organisé au domicile de l'agent, dans un autre lieu privé ou dans tout lieu à usage professionnel.*» Cet assouplissement qui touche également le lieu d'exercice du télétravail soulève des interrogations posées par Solidaires : l'entreprise vérifiée est-elle assimilée à un "lieu à usage professionnel"? le télétravail peut-il être exercé du bureau du vérificateur? La direction a répondu que ce décret n'avait pas été commenté par la DGFIP.

A la question de la codification SIRHIUS des vérificateurs en télétravail, la direction a répondu que cela relevait d'une consigne nationale de la Centrale à des fins statistiques (Information Solidaires :

on ne demande pas aux vérificateurs.rices de la DVNI d'appliquer cette consigne). Bonjour la fiabilité des statistiques sur le sujet! En revanche, il est demandé aux rédacteurs.rices de se positionner en télétravail uniquement s'ils travaillent chez eux : cohérence quand tu nous tiens !

S'agissant de la reprise d'activité, la direction a souligné que le soutien aux directions locales dans le cadre de la campagne IR n'était pas encore terminé (dépôt de 2042 liées aux déclarations professionnelles catégorielles jusqu'au 30 juin). Outre le soutien localisé à l'actualisation des modèles U, un soutien au niveau des dossiers CCSF est à prévoir à l'automne.

Concernant la mission de contrôle fiscal, la direction a observé que les entreprises souhaitent majoritairement que les opérations de contrôle en cours reprennent. Les pièces de procédure doivent être envoyées progressivement au contribuable, étant précisé que les délais en matière de CF commenceront à courir à compter du 24 août prochain.

Même s'il n'y a pas de comité de reprise en tant que tel à la DIRCOFI Centre Ouest, la division de l'animation du CF (et le directeur pour certaines opérations à enjeux) valide la reprise des CF en cours.

La direction a indiqué que la B.E.P. avait continué à programmer pendant la pandémie. Il va y avoir une réunion avec la MRV afin d'accroître l'accès aux données. Il y aura la constitution d'un fichier avec des risques identifiés par la MRV afin que la BEP puisse les critériser (1^{er} fichier sera reçu en juillet sur la base des déclarations déposées en février ; 2ème

fichier sera diffusé ultérieurement avec les déclarations déposées en juin). Les problématiques relevées en matière de plus-values et de revenus fonciers restituées prochainement seront transmises dans les brigades pour CSP. La direction a ajouté qu'il faudrait un certain temps pour que les directions locales reprogramment pour la DIRCOFI Centre Ouest.

L'accès élargi aux bases de données de la MRV implique une formation SQL pour les programmeurs (BEP & PPCO) en septembre à Paris.

Outre la problématique des conditions sanitaires posées par ce stage parisien (transport, hébergement notamment), les organisations syndicales ont observé que l'ouverture des données MRV prévue le 31 mars n'a pas été effective pour des problèmes techniques récurrents depuis 4 ans (étrangers à la COVID-19).

Solidaires a en effet souligné que la base de données devait être initialement accessible et requêtable par l'application OGRE, ce qui s'est révélé techniquement impossible. Les requêtes ne pourront dès lors être réalisables que par le langage de base de données SQL qui nécessite de trouver des agents ayant une appétence et une compétence informatiques avérées allant au-delà des compétences bureautiques et informatiques traditionnelles. Un investissement supplémentaire sera demandé aux agent.es

concerné.es. Cette qualification informatique doit faire l'objet d'une reconnaissance financière. Les organisations syndicales ont regretté que la prime informatique ne soit réservée qu'à certains collègues des services centraux et à quelques autres en DISI.

La direction a indiqué que les mises en recouvrement suite à CF pouvaient reprendre ; des consignes allaient être envoyées aux brigades très prochainement.

En conclusion, et en réponse aux marques de soutien et de remerciement de Solidaires à Marc TOURBAIEWSKI (notre secrétaire de section, élu en CTL, actuellement arrêté) et à Dominique GUERIN (élu CTL, sur le point de partir en retraite), la direction a souhaité à Marc un prompt rétablissement et a remercié Dominique pour ses pertinentes interventions.
